

Affaires courantes

servation. C'est, à long terme, ce qui importe et ce qui est dans l'intérêt du Canada.

M. Barrett: Les travaux d'autres groupes spéciaux n'auront aucune valeur.

rer cette motion maintenant et la présenter à nouveau un peu plus tard aujourd'hui.

M. Cooper: Madame la Présidente, permettez-moi d'être d'un autre avis. Nous avons consulté avec les députés hier. S'il règne une certaine confusion parmi eux, nous pouvons tout aussi bien mettre la motion de côté pour l'instant.

* * *

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA RADIODIFFUSION

LA CHAÎNE PARLEMENTAIRE CANADIENNE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Madame la Présidente, les trois partis ayant été consultés, vous constaterez sans doute qu'il y a consentement unanime pour que je propose la motion suivante:

Que la Chambre des communes appuie en principe le projet d'exploitation d'une chaîne parlementaire canadienne (CPaC) présenté au Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés par la Société Radio-Canada et l'industrie canadienne de la câblodiffusion, étant entendu que la CPaC radiodiffusera les délibérations de la Chambre, ainsi que toute autre activité que la Chambre lui demandera de retransmettre.

M. Boudria: Madame la Présidente, je sais que des consultations ont eu lieu, mais, en fin d'après-midi hier, le secrétaire parlementaire s'est engagé à consulter un de mes collègues, le député de Kingston et les Îles, au sujet du libellé exact de la motion. D'après mes renseignements, cette consultation n'a pas encore eu lieu.

Par souci de collaboration, nous pourrions peut-être le faire maintenant et donner quand même notre consentement unanime pour que la motion soit déposée plus tard au courant de la journée. Ce serait peut-être la meilleure solution; ainsi, le secrétaire parlementaire pourrait reti-

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Cooper: Madame la Présidente, j'ai une autre motion à présenter, pour laquelle il y a, je crois, consentement unanime.

Nous avons eu des discussions sur les activités du lundi 5 mars. Le Règlement prévoit qu'entre 13 et 14 heures la Chambre étudie les initiatives parlementaires. Toutefois, pendant le débat sur le budget, il n'est pas prévu d'étudier les initiatives parlementaires. Nous n'aurons donc rien à faire pendant cette heure-là à notre retour du congé. C'est pourquoi je présente la motion suivante:

Que, nonobstant tout article du Règlement, la Chambre se réunisse à treize heures, le lundi 5 mars 1990, afin de poursuivre l'étude de la motion n° 13 relative aux voies et moyens.

M. Angus: Madame la Présidente, je voudrais simplement dire que nous avons effectivement discuté de cette motion. Nous sommes d'accord: une heure supplémentaire de débat sur le budget ne serait certainement pas du temps perdu pour la Chambre.

M. Milliken: Madame la Présidente, nous sommes tout à fait d'accord. Je suis heureux de voir que le NPD a changé d'avis.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je présume que le secrétaire parlementaire a le consentement unanime des députés pour proposer cette motion.

La Chambre en connaît le libellé. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Français]

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Madame la Présidente, je veux déposer à la Chambre aujourd'hui des pétitions signées par plusieurs milliers d'électeurs de ma circonscription de Papineau—Saint-Michel, s'objectant vigoureusement à la décision du gouvernement conservateur d'imposer une nouvelle taxe sur